Avis Public >7521221

Outremont Montréal ही

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont:

1º que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure recue par la Direction

- de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **59, avenue Springgrove** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser une marge de recul existante à 4,43 mètres alors que la norme exige une marge minimale de 6 mètres et ce, malgré l'article 7.14 du Règlement de zonage (1177);
- minimale de 6 mètres et ce, malgré l'article 7.14 du Règlement de zonage (1177);

 2º que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi**, **6 août 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement
- 3º qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4º que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la marge de recul existante de 4,43 mètres sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.
- Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.
- Montréal, le 12 iuillet 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement Julie Desjardins, avocate

située au 530, avenue Davaar à Outremont;

